Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 40

Artikel: Les tristesses de septembre : la vérité sur les Sociétés de tempérance

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194502

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . 4 fr. 50 six mois . 2 fr. 50 Etranger: un an . 7 fr. 20 On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monner, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er octobre.

Supplément du CONTEUR

A partir du 1er novembre 1894, un supplément de quatre pages, spécialement destiné aux annonces, sera joint au CONTEUR VAUDOIS, sans augmentation de prix pour nos abonnés. La première colonne contiendra diverses variétés: renseignements utiles, recettes, boutades, devinettes, etc.

Nous espérons que ce supplément sera bien accueilli de nos lecteurs. Nous pensons en outre que le public, en général, appréciera les avantages qu'offre, pour la publicité des annonces, un journal de trente-deux années d'existence, très répandu dans la Suisse romande, et qui reste huit jours en lecture.

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité suisse ORELL-FUSSLI & C°, rue Pépinet, 2, Lausanne.

Les tristesses de septembre.

La vérité sur les Sociétés de tempérance.

La bise, l'âpre bise, qui a soufflé avec tant de violence durant les premiers jours de la semaine, est enfin « tombée ». Dieu en soit loué, car le refroidissement de température qui s'en est suivi a été non seulement fatal à la vigne, mais il a considérablement abattu notre gaîté vaudoise.

Que de jérémiades, que de gémissements poussés partout sur le sort de la récolte d'octobre! C'était vraiment à fendre l'âme, à faire broyer du noir aux caractères les mieux tournés.

- Quelle affreuse bise, disait l'un, il fait froid comme en janvier! Pauvres raisins!... Comment voulez-vous faire un bon vin!
- Je n'ai jamais vu un temps pareil en cette saison, disait un second, ca ne mùrira jamais!... Il faut voir ces grappes: c'est vert! vert!... Quoi! ca fait peine à voir!...
- Une récolte qui s'annonçait si bien, soupirait un troisième. Quinze jours de beau, encore, quinze jours seulement, et nous faisions une fine goutte!... Mais la bise a tout gâté!... Oh! la bise!... je

la déteste; elle m'agace, elle me rend malade!

Voilà ce qu'on entendait répéter de tous côtés.

On a cependant fini par en prendre son parti, vu la saison avancée. Ce qu'on désire maintenant, ce que chacun appelle de tous ses vœux, c'est le beau temps pour la vendange.

O soleil d'octobre! répands ta douce chaleur sur nos coteaux, donne une dernière caresse à ces grappes qu'on livrera bientôt au pressoir; et quoique nous ayons tous grand besoin de mettre de l'eau dans notre vin, préserve-les de la pluie! Réjouis le cœur des vendangeurs, afin que leurs joyeuses chansons nous fassent oublier un peu les plaintes des propriétaires!

A propos de ce qui précède, un de nos amis nous disait l'autre jour :

« Quand on voit combien le sort de la vigne a préoccupé nos populations dès le commencement de septembre; quand on entend le Vaudois discuter les différents crus et les qualités; quand on le voit déguster, avec amour, au « guillon », on peut se rendre compte de la grandeur du désastre et de la tristesse qui régnerait chez nous si jamais le phylloxéra envahissait notre vignoble!

» Et comment concevoir, ajoutait-il, qu'il y ait encore des gens assez simples pour croire que chacun pourrait parfaitement se passer de vin, et par conséquent de vignes? »

— Mon cher, répliquai-je, vous voulez sans doute parler de la Société de tempérance; en bien, vous vous faites là-dessus une opinion complètement erronée et qui me rappelle une polémique engagée, il y a deux ans, entre un Genevois et M. Rochat, l'un des fondateurs de la Société suisse de tempérance.

« Pourquoi, disait ironiquement le Genevois, si l'on veut supprimer l'usage du vin et aussi de la bière, ne pas commencer une campagne en règle contre les vignes et les houblonnières! Destruction complète de tout ce qui produit ces affreuses boissons, si pernicieuses à l'humanité, voilà le premier postulat à présenter. Au lieu de faire des dépenses

aussi considérables pour l'anéantissement du phylloxéra, ce serait beaucoup plus simple, à moins que l'on ne préfère laisser continuer à l'insecte son œuvre lente de destruction. Serait-il peut-être aussi membre de la Croix-Bleue?

» Et puis, comment grouper tous les buveurs repentants, si vous les classez par catégories religieuses? Les juifs, les catholiques romains, les grecs ne peuvent pourtant pas accepter toutes les prières qui sont prononcées à chaque réunion de la Société de tempérance.

» Pourquoi donc imposer la religion à cette réforme? Prenez, je vous prie, le mot tempérance dans son vrai sens; prèchez la modération, non l'abstinence.

» On peut être sobre et sain de corps et d'esprit en buvant modérément de ce bon nectar rouge ou blanc que le bon Dieu nous envoie, et le pauvre diable qui buche dur y trouve un peu de réconfort et de gaîté.

» Où irions-nous si tout le monde se mettait à ne boire que de l'eau? Le vin est un élément nécessaire à la sociabilité; les peuples qui en boivent sont, nul n'osera le nier, les plus ouverts, les plus aimables, les plus cordiaux. La vie est suffisamment triste sans qu'on lui enlève ses éléments de gaîté. Faisons tous nos efforts pour réfréner l'abus de l'alcool; mais pas d'excès contraire, et ne fourrons pas la religion dans tout. »

Tels sont les arguments un peu hasardés, nous semble-t-il, du Genevois. La réponse de M. Rochat nous paraît basée sur des considérations qui doivent imposer silence à bien des critiques. En voici quelques passages:

« Nous ne combattons pas l'usage modéré du vin et nous ne prèchons pas l'arrachement des vignes. L'abstinence totale n'est pour nous qu'une sorte de traitement spécial à l'usage des buveurs qui veulent se corriger. Il me suffira de citer, à l'appui de ce dire, l'article 1er des status de notre Fédération des sociétés de la *Croix-Bleue*:

La Fédération — convaincue par l'expérience que le renoncement absolu à toute boisson énivrante est, avec l'aide de Dieu, le meilleur et le plus sûr moyen de guérir les buveurs, — exige de ses membres et adhérents l'abstention complète de toute boisson

enivrante, sauf usage religieux ou prescription médicale. Elle n'entend cependant pas condamner par là l'usage strictement modéré des boissons fermentées chez ceux qui ne font pas partie de la Fédération.

- » De ce que nous ne condamnons pas l'usage modéré des boissons fermentées chez ceux qui ne font pas partie de la Croix-Bleue découle, tout naturellement, que nous ne condamnons pas les cultures qui servent à en fournir les éléments, pas plus les vignes que les houblonnières.
- » Les progrès du phylloxéra nous réjouissent si peu, au point de vue des progrès de la tempérance dans notre pays, que la perspective de la destruction de nos vignobles, dans un avenir plus ou moins éloigné, fut l'une des causes qui me déterminèrent, il y a quinze ans, à fonder notre société. Dans la lettre que j'écrivis de Cossonay, où j'étais alors suffragant, à M. Fermaud, le 21 août 1877, pour lui demander s'il serait disposé à se joindre à moi pour fonder une société suisse de tempérance, je lui disais, entre autres :

Les conclusions du congrès antiphylloxérique de Lausanne, en constatant qu'on n'a pas encore trouvé de moyen vraiment efficace de combattre le phylloxéra, nous font prévoir la destruction de nos vignes dans un temps plus ou moins éloigné.

Si alors nos gens continuent à s'imaginer qu'on ne peut pas vivre et travailler sans boissons alcooliques, n'ayant plus de vin, ils boiront de l'eau-de-vie et les maux de l'alcoolisme seront aggravés. Il serait bon à ce moment-là qu'il y ait dans notre pays assez d'abstinents pour leur montrer qu'il n'est pas nécessaire de consommer des boissons alcooliques, et que, si l'on ne peut avoir du vin, mieux vaut boire de l'eau que de l'eau-de vie.

» D'ailleurs, si tous nos concitoyens avaient usé avec modération du vin et autres boissons fermentées, nous n'aurions jamais eu l'idée de fonder une société de tempérance basée sur l'abstinence totale. »

Nos lecteurs pourront se convaincre, par ce qui précêde, que nombre de gens sont fort mal renseignés sur le but que la Société de tempérance s'efforce d'atteindre, ainsi que sur ses moyens d'action.

L. M.

Le Nouvel-an des Israélites, leur calendrier, leur religion.

Les Israélites ont commencé, dimanche dernier, une nouvelle année, la 5655^{me} de l'ère juive, qui est celle de la création du monde. La fête par laquelle ils célèbrent le renouvellement de l'année s'appelle Rosasana ou Roschachana. Elle dure trois jours, pendant lesquels les affaires sont suspendues. On comprend dès lors pourquoi on voyait, lundi et mardi, dans les rues de Lausanne, un

très grand nombre de magasins fermés.

Les Israélites tiennent par tradition que le jour de l'an, particulièrement, Dieu juge des actions de l'année dernière et dispose des évènements de celle qui vient de commencer.

Le premier soir de l'année, en revenant de la Synagogue, ils se disent l'un à l'autre: Sois écrit en bonne année. Et celui à qui ils s'adressent répond: Et toi aussi. Ils ont l'habitude de servir ce jour-là sur la table du miel et du pain levé, et tout ce qui peut servir à augurer que l'année sera plantureuse et douce.

A l'origine, l'année juive commença d'abord vers l'équinoxe du printemps, en commémoration de la sortie d'Egypte, qui avait eu lieu à cette époque, et il leur était ordonné d'offrir des épis d'orge mûrs à Dieu, le 16 du premier mois, qui était celui de nisan (marsavril). Mais comme cette année était tous les ans en retard de plus de onze jours sur l'année solaire, cette rétrogradation faisait recommencer l'année trop tòt relativement à la maturité de l'orge. Il fallut donc imaginer quelque expédient pour remédier à ce désordre.

C'est au III^{me} et au IV^{me} siècle de l'ère chrétienne que le calendrier juif a été définitivement fixé. Le *Talmud*, qui contient l'ensemble des lois civiles et religieuses, l'a adopté, et il est encore en vigueur pour la fixation des fêtes.

Le cours d'une lune fait le mois des Juifs, et la nouvelle lune est le commencement du mois.

L'année civile commence avec la nouvelle lune qui suit l'équinoxe d'automne.

Le jour déterminé par le Talmud est d'une durée invariable; il commence à six heures du soir et finit le lendemain à la même heure du soir. Le jour se divise en vingt-quatre heures.

La semaine comprend sept jours et commence le samedi à 6 heures du soir.

Quoique vivant confondus au milieu des autres peuples, et malgré les obstacles de toute nature, les Israélites sont restés fidèles à la religion de leurs pères. Cette religion est fondée tout entière sur l'Ancien-Testament. Ils ne reconnaissent que Dieu (Jehovah), nient la divinité de Jésus-Christ, et néanmoins attendent la venue d'un Messie qui relèvera leur nation de sa déchéance et en fondera un vaste empire dont l'influence s'étendra sur toute la terre.

Les Israélites croient à l'immortalité de l'âme, au jugement dernier, etc., mais n'admettent aucune révélation que celle de Moïse et des prophètes. Ils observent encore aujourd'hui les pratiques que suivaient les anciens Hébreux; leur culte est à peu près le même, sauf la suppression de certains sacrifices. La

célébration du Sabbat, le samedi de chaque semaine, de la Pâque et autres fêtes, l'observation des jeûnes, l'abstinence des viandes défendues, continuent d'être pratiquées.

L'hébreu est toujours leur langue lithurgique, et, pendant les cérémonies qu'ils accomplissent dans leurs synagogues, sous la direction de prêtres nommés rabbins, c'est-à-dire maîtres, et de ministres officiants, ils portent ordinairement des téphillins ou sortes de courroies nouées, contenant des sentences tirées des livres saints.

Anectotes militaires.

Un jour il plut au tsar Alexandre III de se faire historien. Il était alors grandduc héritier, et il tenait à conserver le souvenir des grands évènements de la guerre d'Orient et de la défense héroïque de Sébastopol.

L'héritier du trône de Russie fit convier les anciens défenseurs de Sébastopol à lui faire le récit de ce qu'ils avaient vu, et forma de ces diverses narrations un volumineux manuscrit. Il y a là des particularités fort curieuses, des anecdotes, auxquelles on a laissé parfois, intentionnellement, toute leur naïveté, et qui nous donnent la preuve que dans cette guerre où Français et Russes se disputaient si chaudement la victoire, il n'y avait, au fond, aucune haine entre les combattants, témoin ce qui se passait dans les intervalles des batailles.

Voici ce que dit à ce sujet le Petit Parisien:

Nous citerons, par exemple, les notes fournies par le soldat Zmieff, un brave qui eut le bras emporté par un boulet. Il n'avait pas gardé rancune aux Français, et c'était bien avant qu'il fût question de l'entente présente entre les deux peuples.

Ecoutez-le. La familiarité et la rondeur de son langage avaient été gardées par le futur Empereur, ayant en main le récit qu'il avait écrit.

Le soldat Zmieff contait comment, pendant un armistice, il avait aidé à relever les corps des combattants tués.

— Voilà qui est drôle, disait-il, c'est nous qui avons tué les Français, leurs camarades auraient donc dû nous insulter et ne pas nous remercier de les ramasser morts. Et bien, au contraire: camarade par-ci, camarade par-là! Bonjour, et Très bien! Voilà tout ce que j'entendis d'eux tout le temps que je passai à Sébastopol. Avec les Français, nous buvions de leur rhum et nous causions amicalement. Bien que nous parlions chacun notre langue, nous nous comprenions cependant.

Quant aux Anglais, ajoutait-il, c'était tout autre chose! Chaque fois que nous nous rencontrions, une rixe était inévitable. Ils se mettaient toujours à boxer, mais nous autres nous leur envoyions un bon coup de poing dans la gueule, ce qui fait qu'ils n'y trouvaient jamais leur compte... Vous ne pouvez vous figurer à quel point tous, tant que nous étions, nous les détestions...